

CONSEIL DU 2E ARRONDISSEMENT
Lundi 4 novembre 2024
18h30

La séance est ouverte à 18h30

Le lundi 4 novembre 2024, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 28 octobre 2024 en séance par Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

PRÉSIDENT : Pierre OLIVER

SECRÉTAIRE ÉLU : Valentin LUNGENSTRASS

PRÉSENTS : Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES ; Denis BROLIQUIER ; Jean-Stéphane CHAILLET ; Anne-Sophie CONDEMINE ; Pauline GROSJEAN ; Valentin LUNGENSTRASS ; Pierre OLIVER ; François ROYER ; Florence VERNEY-CARRON ; Vincent GUILMEAU ; Gaële DE GASQUET.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR :

Olivier FERNOUX (pouvoir à Valentin LUNGENSTRASS) ; Maryll GUILLOTEAU (pouvoir à Pauline GROSJEAN) ; Jean François GAUTHIER (pouvoir à Jean-Stéphane CHAILLET).

ABSENTE NON EXCUSÉE : Nathalie CARLINO.

ABSENT MOMENTANE :

(Arrivé à la délibération n°2024-36000-CMMA2-350) M. Denis BROLIQUIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. Le Maire :

Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement.

Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024.

Pour notre séance de ce jour je vais demander à Valentin Lungenstrass d'assurer les fonctions de secrétaire.

Merci de procéder à l'appel nominal.

M. le Maire : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 10 septembre 2024 ? Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2024

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprend 29 projets de délibération.

1 - 2024-37875-MA2-357 - Modification du représentant suppléant du Conseil d'arrondissement du 2e arrondissement au sein de la Commission Locale UNESCO. - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 2ème

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : C'était le regretté Jean-Bernard Nuiry qui siégeait dans cette commission et donc nous avons décidé de le remplacer par Mme Florence Verney-Carron qui a pris la délégation patrimoine à la place de M. Nuiry qui nous manque beaucoup.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

2 - 2024-36000-CMMA2-350 - Campagne de recensement de la population - Indemnités recensement - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Service des mairies d'arrondissement

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : En l'application de la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, la Ville de Lyon, en partenariat avec l'Etat se voit confier la responsabilité annuelle de la préparation et la réalisation du recensement auprès d'un échantillon de 8% des logements dans chaque arrondissement. Dans ce cadre, l'INSEE verse chaque année une dotation forfaitaire de recensement indexée sur les populations en vigueur au 1er janvier de l'année précédente. Le recensement est effectué par des agents recenseurs recrutés et rémunérés par la Ville de Lyon, parmi les employés municipaux. Il est également possible, afin de mener la mission à bien, de recourir au recrutement de vacataires. Les agents Ville de Lyon B et C peuvent effectuer la mission et ils sont indemnisés sur le principe d'heures supplémentaires :

- 4h pour un portefeuille confié allant de 1 à 10 adresses à enquêter
- 6h pour un portefeuille allant de 11 à 30 adresses
- Et 8h pour un portefeuille de plus de 30 adresses

Les vacataires sont indemnisés comme suit, afin de couvrir leur temps de formation et la tournée :

- 60€ pour un portefeuille confié allant de 1 à 10 adresses à enquêter
- 80€ pour un portefeuille allant de 11 à 30 adresses
- 100€ pour un portefeuille de plus de 30 adresses.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

3 - 2024-33945-CMMA2-352 - Actualisation des Autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Cette délibération a pour objet, conformément au code général des collectivités territoriales, la révision des autorisations de programme dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026. Cette révision traduit les différents transferts entre AP (autorisations de programme) intervenus depuis la dernière actualisation, en juin 2024 et l'ensemble des mouvements affectant à la hausse ou à la baisse les AP du plan d'équipement.

Je vous invite à vous abstenir parce que ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a certains projets qui étaient proposés dans le cadre de ces autorisations de programme qui sont retirés et nous aurons donc l'occasion de revenir plus largement sur ces questions-là lors du conseil municipal de la semaine prochaine.

M. Lungenstrass : Je voulais justement avoir des précisions, pourquoi vous vous abstenez, sachant qu'en plus, il y a dans les mises à jour une augmentation de 100 000 euros pour la dotation de la Mairie du 2^e arrondissement en termes d'équipement. Cela va plutôt dans votre sens, je m'étonne de cette abstention.

M. le Maire : Ne voyez pas là notre volonté de remettre en cause les 100 000 euros dédiés à l'accessibilité, loin de là, mais c'est plus sur l'aspect global au niveau municipal de certains projets qui sont amenés à être sortis du projet global que vous portez et c'est dans ce cadre-là que nous nous abstenons. Ce n'est absolument pas pour les nouveaux projets qui rentrent, où là, il y a plutôt du soutien marqué de notre part mais on aura l'occasion d'y revenir. De plus, notre abstention ne concerne pas particulièrement le 2^e arrondissement.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

11 abstentions : Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINE, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Pierre OLIVER, François ROYER, Florence VERNEY-CARRON, Vincent GUILMEAU, Jean François GAUTHIER et Gaële DE GASQUET.

4 - 2024-38742-MA2-358 - Examen et adoption de l'état spécial du 2^e arrondissement pour l'exercice 2025 - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 2^eème

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Ce soir, il s'agit de voter le budget primitif de l'exercice 2025. Comme chaque année, le cadre est contraint de par la loi PML et les règles fixées par la Ville de Lyon.

La dotation 2025 augmente par rapport à 2024 car des crédits complémentaires sont inclus à la DGL pour l'expérimentation des couches compostables dans les crèches municipales gérées par la Mairie du 2^e pour 9 927 €.

Dotation de gestion locale (DGL) : 284 256 €
Dotation d'animation locale (DAL) : 69 470 €.
Et en investissement à hauteur de : 63 016 €

Au sein des équipements, des ajustements de crédits sont faits entre les salles associatives et la Mairie et les frais généraux en fonction des évolutions de tarifs ou de volumes, les fluides principalement.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

5 - 2024-37877-MA2-359 - Question au conseil municipal : Question au conseil municipal : Campements place Carnot, quelles actions ? - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 2ème

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. le Maire : On a eu le débat il y a quelques minutes dans le cadre du CICA que nous avons mené.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.
2 abstentions : Olivier FERNOUX et Valentin LUNGENSTRASS.***

6 - 2024-33882-CMMA2-342 - Jeux Olympiques et Paralympiques - Milan Cortina 2026 (hiver) - Los Angeles 2028 (été) - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction des sports

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

7 - 2024-34350-CMMA2-331 - Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la création de la Voie lyonnaise 12 (Lyon 3e, 7e, 8e) - Lancement de l'opération n° 60091001 "CTMO Voie lyonnaise 12" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5 programme 00012 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine

Rapporteur : François ROYER

M. le Maire : Vous avez tous suivi les débats sur la voie lyonnaise 12 et notamment le passage en force qui a été dénoncé par le Maire de Bron, Jérémie Bréaud, et j'avoue que je partage globalement son avis. Alors pour nous, dans le 2^e arrondissement, le passage de la VL 12 ne va pas avoir un impact significatif sur la place Bellecour étant donné que nous avons déjà une piste cyclable. Elle sera revue mais cela n'aura pas un impact significatif. Cependant, par solidarité vis-à-vis de nos amis brondillants, de nos amis du 3^e arrondissement et notamment j'ai une pensée pour tous les habitants de l'avenue Rockefeller, nous allons nous abstenir et je pense qu'on aura l'occasion de le rappeler plus longuement en conseil municipal.

M. Lungenstrass : L'arrivée de la voie lyonnaise 12 sur la place Bellecour aura bien un impact significatif dans le sens positif, parce qu'on va élargir le trottoir de la façade nord, qui est certes, pas étroit au sens physique du terme mais étroit par rapport au flux de piétons qu'il accueille. Cela permettra par ailleurs, de planter les arbres et c'est bien quelque chose qui va apporter du plus pour les piétons qui sont très nombreux sur cette façade ensoleillée. Ensuite, juste dire qu'il n'y a pas de passage en force sur l'avenue Rockefeller, d'abord, elle est à Lyon, je crois que le Maire de Bron l'oublie souvent, même s'il y a beaucoup de brondillants qui y passent c'est une évidence. Les discussions entre le Vice-Président et le Maire de Bron que je ne relaterais pas ici parce que ce n'est pas le lieu, après chacun est dans son rôle de jouer sa posture et sa position dans les médias. Il s'agit bien d'une expérimentation, il faut bien le rappeler. Toute expérimentation est réversible, celle-là l'est aussi, c'est pour cela qu'il y a des mesures qui sont faites, un protocole d'évaluation comme à chaque fois. Le Maire de Bron y sera associé comme il l'est d'ailleurs depuis le début sur ce projet sur la voie lyonnaise 12. Au début, il était plutôt hésitant, ensuite il était contre, il n'y a pas de souci. On va évaluer ce dispositif pendant les mois à venir et puis on verra si c'est à poursuivre ou non. En tous les cas, certains éléments qui sont mis en avant, notamment, j'entends sur les secours en lien avec l'Hôpital E. Herriot ont bien été vus avec la direction de l'Hôpital, le SMUR et les ambulances privées. Cela n'empêche que, peut-être l'évaluation sera positive ou négative, c'est ce que l'on verra dans quelques mois en 2025.

M. le Maire : Cela me fait toujours sourire quand je vous entends nous dire que les expérimentations on peut revenir dessus, puisque depuis le début du mandat, vous nous avez prouvé surtout l'inverse. On a vu l'échec sur le cours Charlemagne avec la fermeture de ce tronçon, le long de la Darse et de l'Hôtel de Région ou du centre commercial qui a tué un certain nombre de commerces, notamment sur la Darse. Malgré cet échec, malgré l'usage qui est fait de ce cours Charlemagne, avec un certain nombre de scooters qui slaloment entre les passants, personne n'a décidé de revenir sur cette expérimentation, alors même qu'il y avait un témoignage massif des habitants pour s'opposer à ce projet-là. Donc, une fois encore, je pense que vous pouvez faire preuve de bonne foi et que là, vous êtes sur un passage en force. D'ailleurs, vous avez même été obligé de rétro-pédaler un peu face à la pression mise par les Hospices Civils, présidé d'ailleurs par le Maire de Lyon, ce qui est un peu paradoxal dans l'histoire, parce que vous alliez bloquer l'accès à l'Hôpital lyonnais. Donc, encore une fois, attention à ne pas mettre uniquement que le vélo dans votre réflexion. Je pense que c'est important d'avoir des axes où les cyclistes puissent avoir des lieux dédiés pour pouvoir aller rapidement d'un point A à un point B. Ne pas être en danger lorsqu'ils sont sur la voie publique, pour autant, des fois, il faut aussi tenir compte du lieu dans lequel vous êtes et manifestement cela n'a pas été le cas et ce n'est pas le cas sur cette voie lyonnaise 12. C'est pour cela que je vous propose mes chers collègues de vous abstenir.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

11 abstentions : Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMIN, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Pierre OLIVER, François ROYER, Florence VERNEY-CARRON, Vincent GUILMEAU, Jean François GAUTHIER et Gaële DE GASQUET.

8 - 2024-32850-CMMA2-335 - Dispositif et tarif de stationnement sur voirie adaptés pour les entités à mission de service public - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine

Rapporteur : François ROYER

M. le Maire : J'ai une question, parce que lorsque je vois que certaines zones vont être disponibles pour certaines collectivités ou entités publiques, je voudrais savoir si la Ville de Lyon a l'intention de créer des places de stationnement autour de la Région ? Je vois que la Région est éligible. Et de mémoire, il y a très peu de place de stationnement autour du conseil de régional que cela soit sur les annexes ou sur le bâtiment principal. Est-ce que vous avez prévu d'étendre cette zone, jusqu'où les agents de la région pourront-ils se garer ? Je vous parle avec ma 2^e casquette, vous m'excuserez mais je pense que c'est suffisamment intéressant parce qu'il y a plusieurs milliers d'agents.

M. Lungenstrass : D'une part, je crois que l'Hôtel de Région a un super parking, d'autre part, cette délibération concerne bien des déplacements qui sont faits dans un cadre professionnel, non pas des trajets domicile travail. Il y a des agents de la Région qui peuvent être amenés avec un véhicule de la Région à se déplacer, tout comme de la Métropole, des différents services de l'Etat, c'est dans ce cadre-là, pour ces activités-là que cette délibération permet de stationner et d'avoir un forfait global qui est payé par l'entité publique. C'est une délibération qu'on avait déjà votée ensemble, il y a un an et demi, où on avait uniquement, parce que c'étaient les seules demandes réellement en bonne et due forme, les services de l'Etat et la métropole de Lyon, par ailleurs qui ont des flottes très importantes, c'est pour cela qu'on avait une grille qui était plutôt cadrée pour des flottes importantes. La modification majeure, c'est d'adapter la grille pour qu'y compris une régie publique, un Sigerly et autres qui ont plutôt des flottes de quelques véhicules, puissent aussi avoir un forfait adapté. Logiquement, on ne va pas leur demander 60 000 euros pour une dizaine de véhicules. Voilà surtout l'adaptation pour cette délibération.

M. le Maire : Est-ce que vous avez d'ores et déjà une cible du nombre de véhicules qui vont être concernés par cette disposition ?

M. Lungenstrass : Non, je n'ai pas de chiffres en tête, après je sais que les services de l'Etat et de la métropole resteront la flotte la plus importante. Je pourrais vous retrouver le chiffre de la flotte mais là pour le coup, il s'agit de centaines de véhicules, forcément c'est bien plus important.

M. le Maire : On est d'accord que c'est aux abords du site ?

M. Lungenstrass : Non, là c'est bien sur l'ensemble du périmètre de la Ville de Lyon quand vous avez, par exemple, la régie publique de l'eau où il y a un agent de la régie publique de l'eau qui vient faire une intervention d'analyse sur un espace technique qui est associé au service de distribution de l'eau, il se déplace depuis son bureau avec le véhicule de la régie publique pour aller à proximité, il peut se garer là où il intervient tant que cela est sur la Ville de Lyon. C'est similaire à ce qu'on a voté pour les artisans où maintenant à l'inverse de ce qu'il y avait avant, ils ne paient plus qu'une fois par an et ensuite ils ont le choix et la liberté totale de se stationner sur l'ensemble du périmètre de la Ville de Lyon. Là, où avant, il fallait qu'ils prennent un ticket, etc. Là, c'est très simple, ils stationnent où ils veulent et comme ils veulent évidemment sur des places payantes, normales, par sur des aires de livraison ou des trottoirs.

M. Royer : Si vous me permettez, M. le Maire, pendant qu'on parle des artisans, je vous rappelle que les zones de dessertes même pour les artisans, où ils peuvent stationner des heures entières, même si on comprend bien qu'ils ont des chantiers aussi bien chez des habitants que dans des entreprises ou commerces à réaliser, ce ne sont pas des zones de stationnement à la journée.

M. le Maire : On est d'accord que des agents qui utilisent le véhicule peuvent se stationner en bas de chez eux la nuit ?

M. Royer : Ce n'est pas spécifié.

M. le Maire : Non ce n'est pas spécifié mais est-ce que c'est possible ?

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

9 - 2024-36030-CMMA2-332 - Construction d'un groupe scolaire et d'une structure d'accueil petite enfance dans le cadre de la concession d'aménagement "Lyon Confluence 2 côté Rhône" - Opération n° 02260001 - Participation financière fondée sur l'article L. 300-5 du Code de l'urbanisme - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de participation financière - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2018-1, programme n° 00006 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de la construction - Sous direction logistique immobilière

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

10 - 2024-34364-CMMA2-339 - Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et des contrats et autorisation de signature - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction de la petite enfance

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

11 - 2024-34372-CMMA2-340 - Attribution d'une subvention de fonctionnement 2024 exceptionnelle en soutien aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 530 000 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction de la petite enfance

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

12 - 2024-33205-CMMA2-341 - Désaffectation des locaux scolaires de l'école maternelle Gilibert située 7 Rue Gilibert 69002 Lyon - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

M. le Maire : Sur cette délibération, on avait plutôt eu de la part des parents la volonté de travailler sur un lieu dédié à la petite enfance plus que des bains douches. Nous aurons l'occasion je pense de revenir sur ces sujets-là lors des prochaines délibérations.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

13 - 2024-34320-CMMA2-343 - Projet éducatif lyonnais - Programmation complémentaire 2024-2025 - Attributions de subventions, compléments, ajustements - Signature de conventions et adhésion à l'association de préfiguration de la fabrique des communs pédagogiques - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

14 - 2024-26903-CMMA2-333 - Lyon 2ème - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Confluence phase 2 - Acquisition à l'euro symbolique auprès de la SPL Lyon Confluence du groupe scolaire Eugénie Brazier et de l'EAJE Confluence sis 128-130 rue Delandine - EI 02260 - N° inventaire 02260 A 001, 02260 B 001, 02260 C 001, 02260 T 001-01 - Opération 60021899 "Acquisitions et réserves foncières", programme 00020, AP n° 2021-1 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

15 - 2024-37847-CMMA2-344 - Lyon Jeunes! - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Sauvegarde 69, sise 2 rue Maryse Bastié - 69500 Bron, pour le développement de formations à l'accès au brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Pour résumer, c'est la Ville de Lyon qui paie le BAFA à 20 jeunes. Tant mieux pour les 20 jeunes qui se feront payer le BAFA et puis les autres se débrouilleront pour le payer eux-mêmes.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

16 - 2024-36065-CMMA2-345 - Participation de la Ville de Lyon à la poursuite de l'expérimentation API (interface de programmation applicative) meublés. Approbation du projet de convention de sous-traitance avec l'Etat, Direction Générale des Entreprises (DGE) - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

17 - 2024-36064-CMMA2-347 - Lyon 2e - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Confluence phase 2 - Modification du programme des équipements publics (PEP) définitif n°6 - Rachat à titre onéreux des sanitaires publics de l'aire de jeux site dite Caterpilou - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

18 - 2024-36042-CMMA2-349 - Lyon 2ème - Transfert de propriété du cours Charlemagne à la Métropole de Lyon - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

19 - 2024-36102-CMMA2-334 - Attribution d'une subvention pour un montant de 7 500 euros à l'association Le Tour des Terroirs pour l'organisation de l'événement ' Trophées et Festival des Terroirs 2024 ' - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme Condemine : Je parle au passé parce qu'en réalité la demande a été faite curieusement en février, la manifestation a eu lieu en avril mais nous n'avons la délibération que maintenant. Je ne sais pas ce qu'il s'est passé entre temps, c'est un peu long. Néanmoins je vous propose de donner un avis favorable.

M. le Maire : Je n'ai pas d'explication de pourquoi tant de temps pour attribuer cette subvention qui a été demandée en février pour être accordée aujourd'hui. Je pense que l'opposition non plus ? Donc on va faire la demande au conseil municipal, pourquoi ce dossier a mis plusieurs mois ?

Mme Condemine : Il s'est perdu dans les « tuyaux » des délibérations.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

20 - 2024-36054-CMMA2-336 - Fêtes de fin d'année - Illuminations 2024 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

21 - 2024-37548-CMMA2-337 - Attribution d'une subvention de 15 000 € à la Fondation Innovation et transitions (FIT), sise 3 place de la Bourse à Lyon 2ème, pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier - Année 2024 - Direction Générale des Services - Direction relations européennes et internationales

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme Condemine : Là encore, c'est déjà fait, donc une subvention de 15 000 euros vous est proposée pour être allouée à posteriori pour ces entretiens Jacques Cartier.

M. le Maire : On va arranger tout le monde, on va voter pour, si vous le voulez bien ?

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

22 - 2024-36027-CMMA2-338 - "Orgue de Saint François de Sales - Restauration" - Opération n° 02053514 - 11 rue Auguste Comte, à Lyon 2ème - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20005 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de la construction - Sous direction logistique immobilière

Rapporteur : Florence VERNEY-CARRON

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

23 - 2024-36062-CMMA2-346 - Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la Ville de Lyon/modalités relatives à l'organisation de la concertation préalable à la définition de ces zones - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

24 - 2024-33138-CMMA2-351 - Attribution de subventions publiques aux associations locales - Enveloppe animation de la vie associative d'arrondissements - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Service des mairies d'arrondissement

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

25 - 2024-36031-CMMA2-353 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2023 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Mission égalité et hospitalité

Rapporteur : Gaële DE GASQUET

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil PREND ACTE.***

26 - 2024-36066-CMMA2-348 - Approbation de la convention de participation financière de la Ville de Lyon au Programme d'intérêt général métropolitain de lutte contre l'habitat indigne (PIGMLHI) au titre des années 2024 à 2029 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : Vincent GUILMEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

27 - 2024-36067-CMMA2-354 - Avenant à la convention de financement entre la Ville de Lyon et l'association La Porte Ouverte relative à l'attribution d'une subvention pour les travaux d'un nouveau local à Lyon 2ème - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Centre communal d'action sociale

Rapporteur : Vincent GUILMEAU

M. Le Maire : C'est une belle association que l'on connaît bien à la Mairie du 2^e et qu'on apprécie particulièrement.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

28 - 2024-34373-CMMA2-355 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le domaine de la santé d'un montant de 20 000 euros - Délégation service au public et sécurité - Direction de la santé

Rapporteur : Vincent GUILMEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

29 - 2024-34368-CMMA2-356 - Plan handicap - Attribution de subventions au titre de la politique handicap pour un montant de 14 400 euros - Exercice 2024 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Mission égalité et hospitalité

Rapporteur : Vincent GUILMEAU

M. Guilmeau : Aucune association du 2^e arrondissement n'est concernée par cette attribution de subventions.

M. le Maire : Merci, et dans la délibération vous l'avez probablement constaté, il y a une association que l'on connaît particulièrement puisque nous avons dans le cadre de nos travaux à la mairie du 2^e mis en avant les activités de LUNDY GRAND PRE qui est une association qui va toucher de l'argent dans le cadre du Plan Handicap. Cette association dont vous vous souvenez les œuvres particulièrement remarquées avec des personnes qui dansaient nues dans les potagers et donc je vous propose un vote par division. Je vous propose de voter favorablement toutes les associations à l'exception de LUNDY GRAND PRE.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

Vote séparé sur la subvention sur l'association LUNDY GRAND PRE

CONTRE : 12 - Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Florence VERNEY-CARRON, M. Vincent GUILMEAU, M. Jean François GAUTHIER, Mme Gaële DE GASQUET

POUR : 2 - M. Olivier FERNOUX, M. Valentin LUNGENSTRASS

* * * * *

M. le Maire : L'ordre du jour étant épuisé, cette séance est terminée. La prochaine séance du conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 2 décembre 2024 à 18h30 et sera précédé à 17h30 d'un CICA sur le thème de la sécurité.

La séance est levée, je vous remercie.